



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 janvier 2022 (18h30)  
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	18
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	14/01/2022
Président de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN
Secrétaire de séance	:	Monsieur Jérémie FRAYSSE

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémie FRAYSSE, Catherine MOINE, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Catherine MICHALON (pouvoir à Laura MARTINS PEIXOTO), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Patrick SAIGNE), Simon PLENET (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Clément CHAPEL), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Aurélien HERRERO, Véronique NEE, François CHAUVIN.

**CM-2022-17 - FINANCES COMMUNALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
D'EQUIPEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION D'ANNONAY (CCAS)**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

Par délibération n° CA-CCAS-2021-72 du 06 décembre 2021, le Conseil d'Administration du CCAS d'Annonay a sollicité la Ville d'Annonay pour l'octroi d'une subvention d'équipement de 9 950 € dans le cadre du plan de financement des dépenses d'équipement inscrites au budget 2021 du CCAS.

Compte tenu des actions engagées par le CCAS sur la commune d'Annonay en matière de solidarité et d'action sociale et afin d'apporter son soutien dans la mise en œuvre de celles-ci, il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande.

VU l'avis favorable de la commission générale du 13 janvier 2022

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'octroi au CCAS d'Annonay une subvention d'équipement de 9 950 € au titre du plan de financement des dépenses d'équipement inscrites au budget 2021 du CCAS.

**PRECISE** que le versement de cette subvention interviendra dès que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de prendre d'une manière générale, toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 31/01/22

Affiché le

: 27/01/22

Transmis en sous-préfecture le : 31/01/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220120-30222-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
La Conseillère Municipale

Maryanne BOURDIN



CCAS

**Pôle Cohésion Sociale**  
**Service Finances et Assemblées**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 6 décembre 2021 ()  
Salle Boissy d'Anglas - Mairie d'Annonay**

Membres	:
En exercice	: 17
Présents	: 8
Votants	: 8
Convocation et affichage	: 29/11/2021
Président de séance	: Madame Maryanne BOURDIN
Secrétaire de séance	: Madame Danielle MAGAND

Etaient présents : Solange BARBIER, Maryanne BOURDIN, Eliane COSTE, Bernard GULON, Louis HOUDAYER, Danielle MAGAND, Catherine MICHALON, Marie-Claire MICHEL.

Etaient absents et excusés : Stéphanie BARBATO-BARBE, Driss BOUGUESSA, Françoise GIROUX, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Jamal NAJI, Simon PLENET, Michel SEVENIER, Sébastien TOURON.

**CA-CCAS-2021-72 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 DU CCAS AUPRES DE LA VILLE D'ANNONAY**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

Dans le cadre de l'exercice 2021, le CCAS a procédé à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

Les dépenses d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Mandaté + engagé
20	Immobilisations incorporelles	1 029.60 €
21	Immobilisations corporelles	8 926.74 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 956.34 €</b>

A ce titre, et conformément au budget primitif 2021, il convient de solliciter la Ville d'Annonay pour le versement d'une subvention, permettant la prise en charge de ces dépenses d'investissement.

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**SOLLICITE** une subvention d'un montant de 9 950€ auprès de la Ville d'Annonay dans le cadre de la prise en charge des dépenses d'investissement réalisées par son CCAS, et correspondant uniquement à l'acquisition de biens incorporels et corporels 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant, de toutes les démarches utiles à la présente délibération.

Fait à Annonay le : 07/12/21

Affiché le : :

Transmis en sous-préfecture le : 13/12/21

Identifiant télétransmission : 007-260710017-20211206-28942-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du Conseil  
d'Administration du CCAS  
La Vice-Présidente

Maryanne BOURDIN